



**Point 1**  
**Approbation du projet de procès-verbal**  
**de la séance du 1<sup>er</sup> février 2018**

**Séance du 29 mai 2018**



**Procès-verbal de la réunion  
de la Commission Planification  
du 1<sup>er</sup> février 2018**

***adopté le 29 mai 2018***



## ORDRE DU JOUR

---

	<b>Page</b>
I. Adoption de l'ordre du jour de la séance du 1 <sup>er</sup> février 2018 et approbation du compte rendu de la réunion du 14 novembre 2017 <i>Ce qui est attendu de la Commission Planification : observations éventuelles</i>	2
II. Le Plan d'adaptation et d'atténuation au changement climatique pour les ressources en eau du bassin Rhin-Meuse 2.1 Retours sur les consultations 2.2 Points à débattre <i>Ce qui est attendu de la Commission Planification : avis</i>	2
III. Impacts des actions menées sur la qualité des milieux aquatiques. Approche par bassins versants : <i>cas de la Chiers</i> <i>Ce qui est attendu de la Commission Planification : information</i>	7
IV. État de la nappe phréatique d'Alsace et des aquifères du Sundgau - Premiers résultats sur les nitrates et les pesticides <i>Ce qui est attendu de la Commission Planification : information</i>	8
V. Guide pour la compatibilité des documents d'urbanisme avec le SDAGE et le PGRI <i>Ce qui est attendu de la Commission Planification : information</i>	9
VI. Programme de travail DCE DI : 2018-2019 <i>Ce qui est attendu de la Commission Planification : information</i>	10
VII. Présentation des évolutions du référentiel des masses d'eau souterraine <i>Ce qui est attendu de la Commission Planification : information</i>	10

Le **Président** confirme que le *quorum* est atteint.

Liste des pouvoirs :

- Mme ANTOINE	à	M. GUIRLINGER ;
- M BOULY	à	M. INGWILLER ;
- M DIETMANN	à	M. GRAPPE ;
- M. KLETHI	à	M. GUIRLINGER ;
- M DIETMANN	à	M. GRAPPE ;
- M. MATELIC	à	M. DARBOIS ;
- Mme NORMAND	à	M. DARBOIS ;
- M. BAUER	à	M. TRIVINO ;
- M HUCHON	à	M. TRIVINO ;
- M. MOUCHOT	à	M. BECKER ;
- M. DIEUDONNE	à	DREAL Grand Est ;
- M. CHAGNARD	à	DREAL Grand Est.

La liste d'émargement est jointe en **annexe 1**.

Les présentations faites en séance sont accessibles sur le site Extranet de l'Agence de l'eau : <http://www.eau2015-rhin-meuse.fr/services/site/index.php> avec comme identifiant et mot de passe : dce (en minuscules) ;

- onglet : SDAGE ;
- répertoire : Commission SDAGE/Planification ;
- sous-répertoire : 2018 ;
- dossier : Commission Planification du 1<sup>er</sup> février 2018

## **I. Approbation du compte rendu de la réunion du 14 novembre 2017 et adoption de l'ordre du jour de la séance du 1<sup>er</sup> février 2018**

Le projet de compte rendu de la réunion du 14 novembre 2017 est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour de la réunion du 1<sup>er</sup> février 2018 est adopté.

M. GUIRLINGER informe les membres de la Commission Planification du départ, au 1<sup>er</sup> février 2018, de M. DUCHENE à la Direction départementale des territoires de la Moselle (DDT) à Metz après six années passées à l'Agence de l'eau comme Directeur de la Planification. Son intérim sera réalisé par M. DIETRICH, par ailleurs Directeur général adjoint de l'Agence de l'eau. M. Bachmann quitte lui aussi l'agence pour la DREAL. Son intérim sera réalisé par Mme SCHMITZBERGER.

## **II. Le Plan d'adaptation et d'atténuation au changement climatique pour les ressources en eau du bassin Rhin-Meuse**

**M. DARBOIS**, Adjoint au maire de Metz, souligne la qualité des travaux du groupe de travail « Eau et changement climatique ». La séance de relecture de début janvier de cette année, a été très fructueuse. Le document se doit d'être ambitieux et acceptable constituant ainsi une feuille de route partagée. Les membres de la Commission Planification ne doivent pas hésiter à réagir et à amender le document.

**M. GUIRLINGER**, Président de la Commission Planification, précise que le document sera utile bien au-delà des frontières du bassin Rhin-Meuse.

Présentation d'un diaporama par **M. BACHMANN**, Agence de l'eau Rhin-Meuse.

Les points soumis à débat sont les propositions d'objectifs qui seront portées par le Plan d'adaptation et d'atténuation du bassin Rhin-Meuse. Les propositions sont les suivantes :

**1. Moins d'émissions de Gaz à effet de serre (GES)**

*Réduction de 40% d'émission de GES en 2030, de 75% en 2050 (facteur 4) ;*

**2. Plus de stockage du carbone**

*Augmenter de +15% en 2030 les réserves de carbone qui contribuent à la préservation des ressources en eau, des milieux remarquables et ordinaires ;*

**3. Aménager autrement, systématiquement**

*Promouvoir une économie du foncier, réduire le taux annuel d'imperméabilisation, viser la cohérence avec la Trame Verte et Bleue, végétaliser la ville ;*

**4. Moins de prélèvements en eau en 2030**

*Anticiper, aller vers moins de dépendance à l'eau et réduire de 20% ;*

**5. Des approvisionnements en eau potable sécurisés pour tous en 2030, en qualité et en quantité, sans traitement**

*Développer des solutions pérennes pour garantir une eau brute de qualité, en quantité ;*

**6. Mieux protéger contre les événements extrêmes**

*Restaurer +20% du linéaire de cours d'eau en champs d'expansion des crues ;*

**M. DARBOIS**, Adjoint au maire de Metz, précise que les six points à débattre sont obligatoires dans la recherche de l'efficacité. Le document doit être exportable et reproductible sur le bassin. Les objectifs chiffrés sont parfois difficiles à obtenir mais il faut afficher un certain niveau d'ambition.

**M. GUIRLINGER**, Président de la Commission Planification rappelle que le débat sur les objectifs énoncés et les valeurs mentionnées doit s'inscrire dans le domaine du concret.

<p><b>Proposition n°1 : Moins d'émissions de Gaz à effet de serre (GES)</b> <b>Réduction de 40% d'émission de GES en 2030, de 75% en 2050 (facteur 4)</b></p>
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**M. REININGER**, Président d'Alsace Nature, félicite les personnes ayant participé à l'élaboration du document pour la qualité des travaux présentés. Pour atteindre l'objectif de réduction de 40% des GES en 2030, un point de rupture des pratiques culturelles s'avère nécessaire. Le stade auquel on peut encore modifier légèrement les pratiques est dépassé. Il faut repenser totalement l'activité agricole (stockage du carbone, agroforesterie, reconstitution de haies, rugosité des sols, stockage de l'eau verte). Il faudra s'engager avec la profession agricole qui doit être prête à faire des efforts importants si l'on veut réussir à tenir les engagements chiffrés proposés.

**M. DIETRICH** indique que l'impact de l'agriculture sur les milieux sera également évoqué sur le point concernant la nappe d'Alsace. S'agissant des six objectifs chiffrés présentés, il n'y a pas de volonté de cibler une activité humaine par rapport à une autre. Il s'agit de marqueurs transversaux portés plutôt sur l'atténuation (cinq sur six) que sur l'adaptation au changement climatique.

**M. INGWILLER**, Maire de Grassendorf partage le point de vue exposé. Le contexte agricole est particulièrement sensible. D'après un reportage récent, il y a eu 400 décès en un an dans le milieu agricole. Toutes les actions menées doivent être comprises et acceptées. La réussite dépendra des moyens mobilisés.

**M. DARBOIS**, Adjoint au maire de Metz, complète le propos de M. INGWILLER en apportant un témoignage sur la gestion de pics de nitrates dans le bassin du Rupt-de-Mad. En prenant l'attache des chambres d'agriculture de Meurthe-et-Moselle et de Meuse, l'Agence de l'eau et l'Agence

régionale de la santé (ARS) engagent un dialogue pour être les falcitateurs. Nous ne sommes plus dans une logique « pollueur-payeur ». Les acteurs du secteur doivent faire preuve d'acceptabilité. Certaines pratiques ne sont plus aujourd'hui acceptables. Un travail de fond doit être mené par les acteurs.

**M. BERTSCH**, Mirabel Lorraine Nature Environnement pose la question de l'accompagnement du monde agricole par rapport aux mauvaises pratiques qui ont eu cours. Il s'agit d'aider les petites exploitations pour favoriser le maintien en prairie par exemple. Comment restructurer les modes de production en passant en bio et en éliminant les pesticides ? L'INRA a fait des études dans ce domaine. Un champ de blé avec des bleuets et des coquelicots ne perd qu'1% de productivité. Il faut accompagner la « réadaptivité » du monde agricole et développer des aides en faveur des nouvelles pratiques.

**M. HENRY**, Centre des groupements des agrobiologistes (CGA) de Lorraine explique que la période actuelle est intéressante. Le monde agricole produit par ses activités des Gaz à effet de serre (GES). Il sera aussi l'un des premiers acteurs à être impactés par les effets du changement climatique. Un arboriculteur peut aujourd'hui s'interroger sur les essences qu'il va devoir planter sous climat changeant et dont il récupérera la production d'ici une dizaine d'années. Il faut que cela soit viable pour lui. Le changement climatique est sans doute une thématique plus facile à aborder que celle de l'eau car le monde agricole est directement impacté par ses effets.

**M. ERB**, Président de la Fédération du Bas-Rhin pour la pêche et la protection du milieu aquatique, souligne qu'il est important de préserver l'eau. Pendant des dizaines d'années, de nombreuses actions ont été menées pour accélérer le transfert de l'eau vers un milieu récepteur. De nos jours, il est nécessaire de maintenir au maximum l'eau dans les milieux pour éviter les périodes d'étiage.

**Proposition n° 2 : Plus de stockage du carbone**  
**Augmenter de + 15% en 2030 les réserves de carbone qui contribuent à la préservation des ressources en eau, des milieux remarquables et ordinaires.**

**M. BACHMANN** précise qu'il faudra suivre la déclinaison de l'ensemble des actions dans le temps grâce à l'élaboration de tableaux de bord.

**M. DIETRICH**, Agence de l'eau Rhin-Meuse : Ce deuxième marqueur comme le premier s'adressent à l'Agence de l'eau et à l'ensemble des acteurs de l'eau et de l'environnement du bassin. Le choix de 15 % est arbitraire mais les six marqueurs proposés sont des objectifs collectifs qui appellent à une action conjointe.

**M. REININGER**, Président d'Alsace Nature : Il est essentiel d'avoir des projets de territoire centrés sur la ressource en eau examinant tous les objectifs. Se pose alors la question de comment faire évoluer les pratiques sur un territoire donné ? Il est intéressant de décliner ces objectifs dans le cadre de projet de territoires. L'ensemble des objectifs doit être examiné sur un territoire donné. Dans le cadre de tels projets, l'ensemble des thèmes est abordé : comment faire évoluer les pratiques, comment s'organiser pour faire du commerce circulaire ? Si on veut atteindre les objectifs, il faudrait créer des projets de territoire afin de décliner ensemble les objectifs fixés.

**M. INGWILLER**, Maire de Grassendorf : Une expérimentation à petite échelle permet de dresser un bilan des moyens disponibles et des effets attendus des actions.

**M. DIETRICH**, Agence de l'eau Rhin-Meuse : S'agissant de la notion de projet de territoire, la Commission des programmes travaille sur la mise au point de contrats territoriaux entre l'Agence de l'eau et les EPCI à fiscalité propre dans le but d'avoir un regard complet sur les questions d'eau, d'environnement et de changement climatique. Il faut arrêter le financement sectoriel et privilégier une vision complète.

**Mme PITEL**, Présidente de l'EPAMA : tous les acteurs (agriculteurs, industriels, aménageurs, collectivités, etc.) sont concernés par l'atténuation et le changement climatique. Il faut pouvoir



partager les objectifs car l'ensemble des acteurs d'un territoire est en interface. Le paradigme doit être modifié pour atteindre les différents objectifs. Les politiques sectorielles ne permettent pas d'atteindre les objectifs fixés.

Il ne faut plus que lorsque l'on agit pour l'environnement, cela génère un surcoût.

Il faut également sortir de la logique de subventions.

Il est nécessaire de changer la valeur donnée à ces actions et apprendre à travailler globalement sur tous les secteurs d'un territoire donné.

**M. DARBOIS**, Adjoint au maire de Metz, souligne l'existence de résultats. Quand une collectivité locale décide de baisser les émissions de Gaz à effet de serre (GES), elle y parvient. Il faut, pour cela, modifier la façon de penser car les retours sur investissement sont différents et plus lents. Certaines collectivités locales ont décidé d'agir en ce sens. Les habitants doivent aller dans le même sens. Une ville gère son parc immobilier et ses modes de transport. Les élus sont attentifs aux demandes du public. Il faut trouver un juste équilibre entre l'urbanisation et les espaces verts. Les habitants sont convaincus par la théorie mais le passage à la pratique est toujours plus délicat. Dans les villes par exemple, les promoteurs immobiliers ont trop de pouvoirs et ne sont pas sensibles aux préoccupations environnementales.

**Proposition n° 3 : Aménager autrement, systématiquement  
Promouvoir une économie du foncier, réduire le taux annuel d'imperméabilisation, viser la cohérence avec la trame verte et bleue (TVB), végétaliser la ville**

**M. REININGER**, Président d'Alsace Nature, souhaite revenir sur les services gratuits rendus par la nature. Est-ce parce qu'ils sont gratuits que ces services ne sont pas protégés ? Ne doit-on pas demander aux maîtres d'ouvrage d'identifier les services rendus par la nature et de décrire dans les documents les actions de préservation et le cas échéant les actions de compensation ?

**M. DIETRICH**, Agence de l'eau Rhin-Meuse : il n'y a pas de chiffrage pour ce marqueur. Il faudrait trouver un descripteur simple, facilement requêttable et représentatif permettant un suivi régulier de l'atteinte ou non de cet objectif. Les propositions seront bienvenues.

Le Plan d'adaptation et d'atténuation au changement climatique doit être exportable, ambitieux et évolutif. La Commission Planification aura un rôle central dans le dispositif de suivi, d'amélioration et de mise à jour.

**M. GUIRLINGER**, Président de la Commission Planification : La mise à disposition de renseignements à destination des aménageurs afin que ces derniers prennent connaissance des services rendus par la nature est pertinente.

**Proposition n° 4. : Moins de prélèvements en eau en 2030  
Anticiper et aller vers moins de dépendance à l'eau et réduire de 20%**

**M. REININGER**, Président d'Alsace Nature : Une solution possible pour économiser de l'eau est l'instauration d'un prix progressif. Chacun a droit à l'eau potable et a besoin d'une quantité minimale pour satisfaire les besoins quotidiens. Le système de facturation pourrait distinguer entre un prix de base et prix plus élevé pour « l'eau plaisir ».

**M. GUIRLINGER**, Président de la Commission Planification : Il y a encore cinq ans, le tarif dégressif de l'eau (« plus on consomme d'eau, moins on doit payer») était évoqué. Aujourd'hui les mentalités évoluent.

**M. TIRLICIEN**, Mairie de Moyeuvre-Grande : Le prix de l'eau n'est pas l'enjeu principal. Il est nécessaire d'améliorer le réseau pour limiter les fuites. La pression des promoteurs immobiliers est importante. Il faut réfléchir à la récupération des eaux pluviales pour l'arrosage, le lavage des voitures. Les mentalités doivent évoluer. Les Plans locaux d'urbanisme (PLU) doivent avoir un aspect incitatif afin d'obliger les promoteurs

L'eau doit rester accessible à tous. Le public se plaint souvent d'un prix trop élevé pour l'eau. Il ne faut pas stigmatiser certaines corporations qui font des efforts pour économiser l'eau. La manifestation des Trophées de l'eau a permis de valoriser les structures qui font des efforts.

**M. GUIRLINGER**, Président de la Commission Planification : Les usagers doivent prendre conscience du prix de l'eau. On doit tous participer à la préservation de l'eau.

**M. DARBOIS**, Adjoint au maire de Metz : Il y a néanmoins beaucoup de mauvais élèves. On parle du prix de l'eau mais pas de la qualité de l'eau car on pense que la qualité est un acquis. Le prix des m<sup>3</sup> d'eau servant à remplir une piscine par exemple devraient être plus élevés. La qualité de l'eau n'est pas à considérer comme un acquis. Des efforts sont toujours à réaliser. Il est triste de constater que des personnes consomment de l'eau embouteillée alors qu'elles ont à disposition une eau au robinet de bonne qualité et à moindre coût.

**M. GRAPPE**, Vice-Président du Conseil départemental du Haut-Rhin, précise que cet axe de travail a été présenté lors de la dernière réunion de la Commission géographique Rhin supérieur et III. Le massif vosgien qui constitue une réserve d'eau de qualité est à préserver et à valoriser.

**M. LERCHER**, DREAL Grand Est, précise qu'il existe un groupe de travail du Secrétariat technique de bassin (STB) dédié à la gestion quantitative de la ressource en eau. L'objectif de diminuer de 20% les prélèvements d'ici 2030 est ambitieux. Dans le contexte de climat changeant, les périodes de sécheresse plus sévères vont devenir plus fréquentes et exerceront des pressions plus fortes sur les ressources en eau d'où des réflexions à mener en amont au sein de cette instance dédiée à la gestion quantitative de la ressource en eau.

**M. DUCHENE**, Agence de l'eau Rhin-Meuse, précise que concernant le massif vosgien, des objectifs de préservation de la ressource en eau sont fixés. Il est envisagé de mener une étude comportant les phases suivantes :

- phase 1 : réalisation d'un état des lieux des ressources sur le massif ;
- phase 2 : définir le mode d'alimentation en eau vers les vallées ;
- phase 3 : définition des mesures à mettre en œuvre en cas de sécheresse.

**M. ERB**, Président de la Fédération du Bas-Rhin pour la pêche et la protection du milieu aquatique, le massif vosgien est le château d'eau de la région Grand Est. Les prélèvements y sont actuellement de plus en plus importants. Ces derniers auront un impact sur la qualité et la quantité des eaux. Il est nécessaire d'éviter de capter les sources.

**M. INGWILLER**, Maire de Grassendorf : l'Alsace dispose de réserves en eau. Les prélèvements ont diminué de 20%. Cependant les pays frontaliers captent l'eau en été sans aucune restriction. Existe-t'il une convergence des politiques publiques menées par les différents états transfrontaliers ?

**M. DUCHENE**, Agence de l'eau Rhin-Meuse : le changement climatique a passé les frontières. La Commission internationale pour la protection du Rhin (CIPR) et la Commission internationale de la Meuse (CIM) mènent des travaux sur le changement climatique dans l'objectif de coordonner les efforts à mettre en œuvre pour limiter les impacts des étiages. Chaque pays possède ses propres éléments. Pour le Rhin, il existe un groupe de travail dédié.

**M. INGWILLER**, Maire de Grassendorf : les pressions existent. En Allemagne, les prélèvements pour l'irrigation augmentent.

**M. DARBOIS**, Adjoint au maire de Metz : il est donc nécessaire de convaincre nos homologues étrangers.

<p><b>Proposition n°5 : Des approvisionnements en eau potable sécurisés pour tous en 2030, en qualité et en quantité, sans traitement</b> <b>Développer des solutions pérennes pour garantir une eau brute de qualité, en quantité</b></p>
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**M. DARBOIS**, Adjoint au maire de Metz, approuve l'accès sécurisé pour tous à une eau potable en 2030 mais demande le rajout de sans aucun traitement. Il ne doit plus avoir d'usine de traitement. C'est très ambitieux mais est-ce tenable ?

**M. REININGER**, Président d'Alsace Nature : la proposition est trop ambitieuse si l'on prend en considération le pouvoir de rémanence de certaines substances.

**M. GUIRLINGER**, Président de la Commission Planification : l'objectif semble être difficile à atteindre en ces termes.

**M. DIETRICH**, Agence de l'eau Rhin-Meuse, la proposition avec « sans traitement » semble difficile à tenir.

**M. VANNIER**, Agence régionale de la santé, propose que soit ajouté « avec un minimum de traitements ». Il s'agit à ce niveau de traitements physico-chimiques. Car il y aura toujours des traitements bactériologiques préventifs et curatifs

**M. GUIRLINGER** Président de la Commission Planification soumet pour avis la proposition de M. VANNIER. Aucune remarque n'étant formulée la proposition est acceptée.

**Proposition n°6 : Mieux protéger contre les événements extrêmes  
Restaurer +20% du linéaire cours d'eau en champs d'expansion des crues**

**Mme PITEL**, Présidente de l'EPAMA souscrit sur le niveau d'ambition de cette proposition. L'accent est mis sur les épisodes de crues mais pas sur les épisodes d'étiage.

**Conclusion :**

La Commission Planification a validé 5 des six propositions faites et propose au Comité de bassin que soit rajouté pour la proposition n°5 « avec un minimum de traitements ».

**La proposition n°5 proposée au Comité de bassin est donc : Des approvisionnements en eau potable sécurisés pour tous en 2030, en qualité et en quantité, avec un minimum de traitements**

**Développer des solutions pérennes pour garantir une eau brute de qualité, en quantité**

### **III. Impacts des actions menées sur la qualité des milieux aquatiques. Approche par bassins versants : cas de la Chiers**

Présentation d'un diaporama par **M. BIGORRE**, Agence de l'eau Rhin-Meuse.

**M. GUIRLINGER**, Président de la Commission Planification, précise que le bassin versant du Rupt de Mad sera présenté lors de la Commission Planification du 29 mai 2018.

**Mme PITEL**, Présidente de l'EPAMA, souligne la qualité du travail effectué. Les résultats de cette étude montrent que la qualité des eaux de la Chiers s'est réellement améliorée depuis les 20 dernières années. La particularité du bassin de la Chiers est qu'il est transfrontalier. Les impacts des actions menées en France dépendent des actions menées en Belgique et au Luxembourg. De nombreux partenariats existent entre la France et la Belgique portant sur les thématiques « hydromorphologie » et « inondations ».

Les derniers épisodes de pollutions et les mortalités bovines (avortements spontanés) dans les départements des Ardennes et de la Meuse témoignent du fait qu'une coopération internationale sur ce bassin est plus que nécessaire. L'EPAMA compte sur l'appui du Comité de bassin Rhin-Meuse pour qu'il y ait la mise en place d'une « mini » Commission internationale sur la Chiers comme cela est par ailleurs le cas sur la Meuse ou le Rhin mais à plus grande échelle.

La pollution des sédiments est un phénomène connu. Cela pose de nombreux problèmes lors de la réalisation de travaux hydromorphologiques car les sédiments extraits doivent être transférés vers des centres de stockage adaptés.

La Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) est supposée être un accélérateur de la coopération sur le bassin de la Chiers. Cependant, la décision récente d'une communauté d'agglomération située en amont du bassin de se retirer du Syndicat intercommunal d'aménagement de la Chiers (SIAC) pourrait remettre en cause l'ensemble des démarches mises en œuvre jusqu'à présent. Ce retrait semble aller à l'encontre de la Stratégie d'organisation des compétences locales de l'eau (SOCLE) adoptée récemment par le Préfet coordonnateur de bassin. Cela risque de ne plus permettre d'interventions cohérentes et globales sur le bassin versant de la Chiers.

**M. GUIRLINGER**, Président de la Commission Planification soumet à l'assemblée la proposition d'alerter les collectivités concernées des effets potentiels d'un tel positionnement alors que la SOCLE vient d'être adoptée.

**Vœu formulé par la Commission Planification** : La Commission Planification est attachée à une gouvernance répondant aux enjeux de la Gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations (GEMAPI) sur l'ensemble du bassin Rhin-Meuse. Elle prend acte des évolutions de structuration des collectivités dont elle est informée sur le bassin de la Meuse et de la Chiers. Elle attire l'attention des collectivités concernées sur les risques de remise en cause de la cohérence de l'action amont-aval, ce qui ne serait pas en accord avec la SOCLE adoptée récemment par le Préfet coordonnateur du bassin Rhin-Meuse et le Comité de bassin.

**Décision** : Il est demandé que l'Agence de l'eau fasse suivre ce vœu aux collectivités concernées et au Préfet.

**Mme PITEL**, Présidente de l'EPAMA-EPTB Meuse, souligne que les financements de l'Agence de l'eau ont permis les améliorations de qualité observées sur le bassin de la Chiers. Elle remercie également le Comité de bassin de prendre à bras le corps les difficultés rencontrées sur le bassin.

**M. INGWILLER**, maire de Grassendorf, spécifie que la GEMAPI doit permettre de progresser sur la gestion des milieux et la prévention des inondations. Le bassin de la Chiers est un bassin fragile. Dans un contexte de diminution de moyens humains et financiers, de telles attitudes semblent regrettables.

**M. LERCHER**, DREAL Grand Est, précise que suite au constat de Carignan, plusieurs réunions ont eu lieu en Préfecture des Ardennes. Des échanges ont lieu avec le Luxembourg. Une rencontre informelle devrait avoir lieu fin mars pour connaître leur approche suite à la détection des origines des problèmes rencontrés.

Concernant la papeterie localisée sur le Ton, des contacts sont pris avec les représentants belges et des échanges ont lieu au sujet des boues arrivant en France.

#### **IV. État de la nappe phréatique d'Alsace et des aquifères du Sundgau - Premiers résultats sur les nitrates et les pesticides**

Présentation d'un diaporama par **M. GOETGHEBEUR**, Agence de l'eau Rhin-Meuse.

**M. REININGER**, Président d'Alsace Nature, souligne la qualité de la présentation. Le constat est cependant préoccupant. Le Plan Ecophyto 1 s'est avéré être un échec. Le plan Ecophyto 2 semble mal parti. L'agro-industrie maïs n'est pas compatible avec la qualité de l'eau de la nappe d'Alsace.

L'objectif est d'avoir accès à une eau potable sans traitement.

Les problèmes rencontrés sont liés à l'usage de pesticides. Il faut se donner les moyens de faire des semis sous couvert dans les secteurs où est identifié le Grand Hamster d'Alsace, par exemple. Il faut également revoir l'utilisation des herbicides en général (utilisation pour garantir une production).

Le jour où les quantités de pesticides utilisés auront bien diminué, un grand pas sera fait en direction de l'amélioration de la qualité de l'eau.

Actuellement, c'est plutôt un constat d'échec. Les moyens mis en œuvre se sont avérés être inefficaces.

De plus, l'apparition des métabolites pose de nombreuses questions quant à leur toxicité (en attente d'avis de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail, ANSES).

**M. HENRY**, CGA Lorraine, demande si une problématique « cuivre » a été identifiée.

**M. GOETGHEBEUR**, Agence de l'eau Rhin-Meuse, précise qu'effectivement, une telle problématique a été identifiée. Un programme d'études conséquent est par ailleurs en cours. Il existe une réelle pratique de saturation des sols en cuivre (biocide) sur la frange viticole.

**M. DELALLE**, Confédération Syndicale des Familles de Meurthe-et-Moselle, souhaiterait pouvoir disposer des chiffres des nitrates vendus par an. Ces produits posent notamment des problèmes dans le Sundgau et sur le bassin. En 2015, 180 000 tonnes de pesticides ont été vendues sur le bassin, 183 000 tonnes en 2016. L'Agence de l'eau finance 130 Equivalents temps-plein (ETP) dans les organismes agricoles. Est-ce que les actions menées portent les effets attendus ?

**M. GOETGHEBEUR**, Agence de l'eau Rhin-Meuse, précise que les données de vente de fertilisants azotés sont disponibles à l'échelle d'un code postal (communes ou groupements de communes) mais pas à l'exploitant. De plus, il est difficile de connaître les doses réellement utilisées car il y a des sources de nitrates non soumises à vente provenant de fumiers, lisiers, de digestats de méthaniseurs, de compostages...

**M. DIETRICH**, Agence de l'eau Rhin-Meuse, informe l'assemblée que les tonnages de ventes de substances actives concernant les pesticides sont disponibles à l'échelle alsacienne. Cela correspond à environ 600 tonnes de substances actives.

## **V. Guide pour la compatibilité des documents d'urbanisme avec le SDAGE et le PGRI**

Présentation d'un diaporama par **Mme BASCOUL** Agence de l'eau Rhin-Meuse.

Le guide « Guide pour la mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec les SDAGE et PGRI » est accessible :

- sur le site Internet de l'Agence de l'eau : [http://cdi.eau-rhin-meuse.fr/GEIDFile/28479\\_aGeNceeau\\_.pdf?Archive=247618006589&File=28479\\_aGeNceeau\\_Web.pdf](http://cdi.eau-rhin-meuse.fr/GEIDFile/28479_aGeNceeau_.pdf?Archive=247618006589&File=28479_aGeNceeau_Web.pdf) ;
- sur le site Internet de la DREAL Grand Est : [http://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/guide\\_web.pdf](http://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/guide_web.pdf) .

**M. INGWILLER**, Maire de Grassendorf, souligne la qualité du guide présenté. Il demande si le changement climatique sera intégré dans les Schémas de cohérence territoriaux (SCOT) et les Plans locaux d'urbanisme (PLU). Il en est de même pour les coulées boueuses.

**Mme BASCOUL**, Agence de l'eau, précise que le changement climatique est pris en compte au niveau des SCOT. Les éléments réglementaires à mobiliser dans les SCOT et dans les PLU sont mentionnés dans le guide et ceci pour chaque thématique (zones humides, les coulées boueuses, etc.).

**M. BERTSCH**, Mirabel Lorraine Nature Environnement propose que lorsque les promoteurs ne suivent pas les prérogatives figurant dans un PLU, le permis de construire demandé soit refusé.

**M. DIETRICH**, Agence de l'eau, rappelle que la compétence urbanisme est décentralisée depuis 1982 au niveau des collectivités. Chacun a son propre niveau de responsabilités. Le rôle de l'Agence de l'eau est de diffuser les informations relatives aux bonnes pratiques à mettre en œuvre. Le refus ou l'acceptation d'un permis de construire relève des compétences des collectivités.

**M. GRAPPE**, Vice-Président du Conseil départemental du Haut-Rhin, précise qu'au niveau du département, un PLU sur deux est refusé.

**M. REININGER**, Président d'Alsace Nature indique qu'une des actions possible est la formation des bureaux d'études qui élaborent les documents d'urbanisme. Un PLU est certes un document définissant des règles d'urbanisme mais c'est aussi un projet de territoire à l'échelle communale.

## **VI. Programme de travail DCE DI : 2018-2019**

Présentation d'un diaporama par : Mme FICHTER de la DREAL Grand Est et Mme MINSTER de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse.

**M. DIETRICH**, Directeur adjoint de l'Agence de l'eau, rappelle que la DCE et la directive inondation sont des sujets majeurs.

**M. LERCHER**, DREAL Grand Est, souligne que concernant la directive inondation, un travail conséquent a été fourni au moment de l'élaboration du premier cycle de gestion (2016-2021). L'optique des services de l'Etat concernant le second cycle (2022-2027) est une mise à jour dans la continuité des premiers documents en prenant en compte de nouveaux enjeux comme le changement climatique.

**M. TIRLICIEN**, Mairie de Moyeuvre-Grande, indique que les fréquences des crues ont tendance à s'accroître. Il est important de saisir l'opportunité de cette mise à jour pour prendre en compte des données récentes. Il est aussi important d'assurer la cohérence amont-aval des actions pour qu'une action en amont ne génère pas d'impact sur l'aval.

**M. JURDY**, DREAL Grand Est, précise que la mise à jour portera sur des évolutions à la marge des périmètres des Territoires à risque d'inondation (TRI). Des études seront notamment menées sur le territoire de la Stratégie locale de gestion du risque d'inondation (SLGRI) Moselle aval concernant la Moselle et ses principaux affluents. Elle portera également sur la capacité de définir les actions à mener pour diminuer les impacts des inondations.

## **VII. Présentation des évolutions du référentiel des masses d'eau souterraine**

Présentation d'un diaporama par : M. MARLY, DREAL Grand Est.

Aucune remarque n'étant formulée, la séance est levée.

### **Liste des annexes :**

- Annexe 1 : Liste d'émargement



## Réunion de la Commission Planification du 1er février 2018 Feuille d'émargement (Collège des collectivités)

Civilité	Nom	Prénom	Collège	Titre	Présent	Représenté par...	Donne pouvoir à	Pouvoirs	Reçoit pouvoir de	Reçoit pouvoir de	Émargement
Mme	ANTOINE	Jocelyne	Collectivités	Conseillère départementale 55	EXCUSÉ		M. Christian GUIRLINGER				
M.	BOULY	Serge	Collectivités	Maire de Laneuveville devant Nancy	EXCUSÉ		M. Bernard INGWILLER				
M.	DARBOIS	René	Collectivités	Adjoint au Maire de la ville de Metz	OUI			2	M. Vincent MATELIC	Mme Audrey NORMAND	
M.	DIETMANN	Daniel	Collectivités	Maire de Manspach - Président du SMARL	EXCUSÉ		M. Alain GRAPPE				
M.	GRAPPE	Alain	Collectivités	Vice-président du Conseil départemental 68	OUI			1	M. Daniel DIETMANN		
M.	GUIRLINGER	Christian	Collectivités	Conseiller régional Grand Est Président de la Commission Planification	OUI			2	Mme Jocelyne ANTOINE	M. Eric KLETHI	
M.	INGWILLER	Bernard	Collectivités	Maire de Grassendorf	OUI			1	M. Serge BOULY		
M.	KLETHI	Eric	Collectivités	Maire de Boorzheim	EXCUSÉ		M. Christian GUIRLINGER				
M.	LECLERC	Simon	Collectivités	Conseiller départemental 88	EXCUSÉ						
M.	MATELIC	Vincent	Collectivités	Maire de Rosselange - Président du syndicat des eaux	EXCUSÉ		M. René DARBOIS				
Mme	NORMAND	Audrey	Collectivités	Vice-présidente du Conseil départemental 54	EXCUSÉ		M. René DARBOIS				

Civilité	Nom	Prénom	Collège	Titre	Présent	Représenté par ..	Donne pouvoir à	Pouvoirs	Reçoit pouvoir de	Reçoit pouvoir de	Émargement
M.	THOMAS	Jean-François	Collectivités	Conseiller communautaire délégué de Verdun	EXCUSÉ						

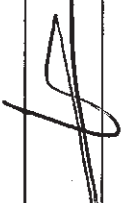
<b>Membres présents</b>	<b>4</b>	<b>Pouvoirs</b>	<b>6</b>	<b>Total</b>	<b>10/16</b>
-------------------------	----------	-----------------	----------	--------------	--------------





## Réunion de la Commission Planification du 1er février 2018 Feuille d'émargement (Collège des usagers)

Civilité	Nom	Prénom	Collège	Titre	Présent	Représenté par...	Donne pouvoir à	Pouvoirs	Reçoit pouvoir de	Reçoit pouvoir de	Émargement
M.	BAUER	Gilbert	Usagers	Président de l'institut français des boissons de la brasserie et de la malterie	EXCUSÉ		M. Pedro TRIVINO				
M.	BECKER	Jean-Paul	Usagers	Syndicat du Nord Est	OUI			1	M. Eric MOUCHOT		
M.	BESSARD	Christian	Usagers	Représentant de l'association « organisation générale des consommateurs » (ORGECO)	EXCUSÉ						
M.	BURT	Jean-Marie	Usagers	Vice-président FPPMA 57	EXCUSÉ						
M.	ERB	Robert	Usagers	Président FPPMA 67	OUI						
M.			Usagers								
Mme	GENESSEUX	Valérie	Usagers	CESER 51							
M.	HENRION	Antoine	Usagers	Président Chambre agriculture 57							
M.	HENRY	Philippe	Usagers	Administrateur CGA Grand Est	OUI						
M.	HUCHON	Philippe	Usagers	Directeur GSM Grand Est	EXCUSÉ		M. Pedro TRIVINO				
M.	METZ	Fabien	Usagers	Secrétaire général JA 67	EXCUSÉ						
M.	MOUCHOT	Eric	Usagers	Responsable environnementPapeteries Clairfontaine	EXCUSÉ		M. Jean-Paul BECKER				
M.	THEVENET	Régis	Usagers	EDF - Unité de production Est	EXCUSÉ						

Civilité	Nom	Prénom	Collège	Titre	Présent	Représenté par...	Donne pouvoir à	Pouvoirs	Reçoit pouvoir de	Reçoit pouvoir de	Émargement
M.	TRIVINO	Pedro	Usagers	Responsable des services techniques PSA	OUI			2	M. Gilbert BAUER	M. Philippe HUCHON	
M.			Usagers								

<b>Membres présents</b>	<b>4</b>	<b>Pouvoirs</b>	<b>3</b>	<b>Total</b>	<b>7/16</b>
-------------------------	----------	-----------------	----------	--------------	-------------



## Réunion de la Commission Planification du 1er février 2018 Feuille d'émargement (Observateurs et invités)




Civilité	Nom	Prénom	Collège	Titre	Présent	Représenté par...	Donne pouvoir à	Pouvoirs	Reçoit pouvoir de	Reçoit pouvoir de	Émargement
M.	FORRAY	Nicolas	Invité	Président du Conseil d'Administration de l'Agence de l'eau	EXCUSÉ						
M.	GAILLARD	Claude	Invité	Président CB	EXCUSÉ						
M.	HOELTZEL	Marc	AERM	Directeur général de l'Agence de l'eau	OUI						
M.	DIETRICH	Guy	AERM	Directeur général adjoint	OUI						
M.	DUCHÉNE	Pascal	AERM	Directeur de la Programmation et de la Planification	OUI						
M.	DINCUFF	Lionel	AERM	Directeur des Redevances et des Usages de l'Eau	EXCUSÉ						
M.	GOETGHEBEUR	Philippe	AERM	Directeur Adjoint des Politiques d'intervention	OUI						
Mme	MAUVIEUX	Patricia	AERM	Directrice des Politiques d'intervention	OUI						
M.	PELLERIN	Bruno	AERM	Directeur des Aides et de l'Action Territoriale	OUI						
Mme	PELOUIN	Corine	AERM	Directrice Adjoint des Aides et de l'Action territoriale Chef du service Rhin Supérieur III	OUI						
M.	SIMONIN	Pascal	AERM	Directeur des Ressources Humaines	EXCUSÉ						
M.	SZACOWNY	Christian	AERM	Délégué aux relations institutionnelles	EXCUSÉ						
M.	VAUTHIER	Jean-Marc	AERM	Chef du service territorial "Moselle amont et Meuse"	OUI						
M.	DIETRICH	Daniel	AERM	Directeur des Systèmes d'Information	EXCUSÉ						



Civilité	Nom	Prénom	Collège	Titre	Présent	Représenté par...	Donne pouvoir à	Pouvoirs	Reçoit pouvoir de	Reçoit pouvoir de	Émargement
Mme	CHAFFAROD	Florence	AERM	Directrice déléguée de la Communication	OUI						
Mme	WALTER	Sarah	AERM	Chef du Service territorial Moselle Aval Sarre	EXCUSÉ						
Mme	DIETLIN	Sandra	AERM	Adjointe au Directeur Délégué et responsable du pôle "programme"	OUI						
M.	BACHMANN	Vincent	AERM	Adjoint au Directeur de la planification	OUI						
M.	LERCH	Laurent	Invité	Président CLE du SAGE de la Doller							
M.	ERBS	André	Invité	Président CLE du SAGE de la Moder							
Mme	BEGEL	Régine	Invité	Présidente CLE du SAGE Grés du Trias Inférieur	EXCUSÉ						
M.	MARTIN	Jean-Bernard	Invité	Président CLE du SAGE Bassin Houiller							
M.	RIEBEL	Jean-Marc	Invité	Président CLE du SAGE Giessen-Liepvrette							
M.	SOULIER	Gilles	Invité	Président CLE du SAGE Rupt de Mad Esch Trey	EXCUSÉ						
M.	GERBER	Bernard	Invité	Président CLE du SAGE III Nappe Rhin							
Mme	PJTEL	Morgane	Invité	Présidente de l'EPAMA	OUI						
M.	DELALLE	Guy	Invité	Confédération syndicale des Familles de Meurthe-et-Moselle	OUI						
Mme	CAMUS	Bernadette	Invité	Confédération générale du logement de Moselle (CGL57)	OUI						
M.	REININGER	Daniel	Invité	Président d'Alsace Nature	OUI						

*H. P. J.*  
*C. J.*  
*J. P.*

Civilité	Nom	Prénom	Collège	Titre	Présent	Représenté par...	Donne pouvoir à	Pouvoirs	Reçoit pouvoir de	Reçoit pouvoir de	Émargement
M.	TIRLICIEN	Roger	Invité	Adjoint au Maire de Moyeuvre-Grande (57)	OUI						
M.	NARINI		Turki								
M.	BERTSCH		Turki								
				Présents ou représentés	10						